

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 3 septembre 2024

RN 164 - mise à 2 × 2 voies dans le secteur de Guerlédan : Permanence d'information à l'attention du public le 17 septembre à partir de 18h30, à Guerlédan

La mise à 2 × 2 voies de l'ensemble de la RN164 est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne. Les travaux s'accélèrent ces dernières années et le prochain chantier à débuter sera celui du secteur de Guerlédan. Le préfet des Côtes-d'Armor organise le 17 septembre à partir de 18h30 au foyer culturel de Guerlédan une permanence d'information à l'attention de tous les habitants du territoire et usagers de ces infrastructures.

La RN164, axe routier structurant Est-Ouest desservant le centre Bretagne, assure la liaison entre Rennes depuis la RN12, à partir de Montauban-de-Bretagne, avec la RN165 à Châteaulin, et dessert Loudéac, Carhaix et Châteaulin. C'est l'une des trois grandes voies routières axiales de la région.

Tout au long de son tracé, la RN164 est déjà majoritairement aménagée en route à 2 × 2 voies. Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, signé le 13 décembre 2013 par le Premier Ministre, le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, a formalisé l'objectif de **finaliser la mise à 2 × 2 voies de la RN164 pour assurer le désenclavement et le développement du centre Bretagne**. Cet engagement a été réaffirmé dans le Pacte d'Accessibilité et de mobilité pour la Bretagne, signé le 8 février 2019 entre l'État et la Région.

Avec plus de 330 millions d'euros investis dans le projet depuis 2021 à travers les contrats de plan État-Région (CPER) – 2015-2020 / 2021-2027, l'État et la Région Bretagne sont donc mobilisés pour faire aboutir l'ensemble des opérations, dans le respect des objectifs de calendrier fixés, tout en veillant à la qualité de la concertation et à la prise en compte des enjeux de chaque territoire.

En 2024, à l'exception de celui de Guerlédan, les derniers secteurs encore en bidirectionnelle sont tous en travaux, à Rostrenen, Plémet, et Merdrignac. Sous réserve du bon déroulement des différentes, procédures, la section de Guerlédan devrait entrer en travaux en 2026, une première phase de chantier ayant été inscrite à hauteur de 45 millions d'euros dans le CPER 2021-2027. Cette première phase de chantier concernera la partie ouest de l'opération, entre Caurel et le futur échangeur ouest à Kermur. Le reste des travaux devrait être financé dans le cadre du CPER suivant, permettant l'achèvement de l'aménagement de l'itinéraire RN 164.

L'opération de Guerlédan a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 janvier 2019. Elle concerne un linéaire de 11,5 kilomètres, et est estimée à environ 130 millions d'euros au total, financés à parts égales par l'État et la Région Bretagne. Elle se caractérise par 12 ouvrages d'art routiers, dont un viaduc permettant d'éviter les impacts environnementaux sur la vallée du Poulancré, deux échangeurs, et six bassins de rétention.

Pour permettre le démarrage des travaux en 2026, les études et procédures progressent au rythme prévu :

- finalisation du dossier de conception détaillée, nécessitant la réalisation de quelques sondages géotechniques ;
- dépôt, cet été, du dossier d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées) ;
- réalisation du diagnostic d'archéologie préventive fin 2023 ;
- lancement par le Département des Côtes-d'Armor de la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE), qui accompagne le projet routier pour en limiter les impacts sur l'activité agricole.

Afin de faire le point sur le projet et son avancement, le Préfet des Côtes-d'Armor invite le public à venir à la rencontre des équipes en charge des différents aspects de l'opération, **le mardi 17 septembre, de 18h30 à 21h, au foyer culturel à Guerlédan, rue du pont de fer.**

Les habitants du territoire et usagers des infrastructures pourront poser leurs questions autour du projet à des représentants de la DREAL en charge de la maîtrise d'ouvrage du projet et de ses aspects fonciers ; de la DIR Ouest, en charge de la maîtrise d'œuvre du projet ; et du Département des Côtes-d'Armor, en charge du pilotage de l'AFAFE.

La rencontre prendra la forme de tables thématiques, animées par les acteurs du projet, l'une permettant de se renseigner sur tous les aspects techniques, environnementaux, fonctionnels, du projet routier, et l'autre portant sur les aspects fonciers de l'opération : enquête parcellaire, acquisitions de parcelles bâties, indemnisations en cas d'occupations temporaires, AFAFE...

Entrée libre à tout moment entre 18h30 et 21h, sans inscription.

Pour toute question sur le projet, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :
rн164-mur-de-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Contact presse

Préfecture des Côtes-d'Armor

Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

Tél : 02 21 27 30 39